

Vous vous souviendrez qu'il y a plusieurs années, on a nommé un comité formé de trois hommes (dont notre premier ministre actuel) afin de voir s'il était possible de prendre des mesures sous l'empire de l'article 2; de fait, on ne l'a pas pleinement mis en vigueur. Je le regrette ainsi que le gouvernement. La collaboration économique a réussi à l'extérieur de l'OTAN, dans le cadre de l'O.E.C.D.

Je ne suis pas certain que, de toute façon, on puisse considérer le marché commun européen comme étant contraire à ce qu'on escomptait de l'article 2. Parce que des pays décident de collaborer au maximum, cela ne les empêche pas de conclure des ententes avec des pays particuliers en vue de leurs avantages mutuels. Parce qu'on insiste sur la collaboration qui devrait exister sous l'empire de l'article 2, cela ne nous empêche pas, par exemple, de signer une entente avec les États-Unis afin d'augmenter la production d'automobiles au Canada ou de prendre une part plus active au marché de l'Amérique du Nord. Je ne crois pas que ces choses soient contradictoires.

Puis-je traiter d'une autre question?

Le sénateur O'Leary (Carleton): Oui.

L'hon. M. Martin: J'ai lu votre discours avec beaucoup d'intérêt. Vous avez demandé pourquoi l'OTAN ne pouvait assumer le rôle que jouent les forces des Nations Unies à Chypre. Le sénateur Brooks a traité du problème, lorsqu'il a pris la parole après vous.

Je voudrais faire observer que, bien que la question de Chypre soit de la plus haute importance pour le bloc de l'est de l'OTAN, l'OTAN n'aurait pu, en aucune façon prendre des mesures à Chypre sans susciter de graves problèmes entre la Turquie et la Grèce, sans mettre en cause l'Union soviétique et le gouvernement de Chypre même. Lorsque la crise a éclaté à Chypre, vous vous souviendrez qu'on a proposé qu'un groupe des pays de l'OTAN assure la paix; les gouvernements de Chypre, de Grèce et de Turquie ont immédiatement fait savoir que cette solution était inacceptable.

Nous avons même eu de la difficulté à obtenir que les forces de l'Angleterre participe à l'expédition des Nations Unies; ainsi, l'autorité de l'OTAN et des Nations Unies à Chypre est bien définie. Le seul intérêt de l'OTAN, c'est que deux de ses membres y sont indirectement engagés et je veux qu'il soit clair que, ni le gouvernement du Canada ni aucun autre gouvernement de l'OTAN, n'a l'intention d'engager l'OTAN directement dans ce problème.

Je suis sûr que la seule façon de procéder c'était par l'intermédiaire des forces des Nations Unies et je crois que ces dernières ont contribué de façon bien matérielle à la stabilisation d'une situation qui a, certes, souvent été grave.

Le sénateur O'Leary (Carleton): Pouvez-vous dire au Comité pendant combien de temps encore nos forces demeureront à Chypre?

L'hon. M. Martin: Non, j'aimerais bien pouvoir le faire. Il y aura bientôt trois ans que nous y sommes. Sans compter nos dépenses ordinaires de soldes et d'entretiens, le Canada a contribué jusqu'ici un peu moins de \$11 millions. L'Angleterre mise à part, nous sommes le seul pays à assumer sa propre contribution. Les autres participants, l'Irlande, le Danemark et la Finlande, reçoivent de l'aide d'un fonds volontaire auquel contribuent près de 40 pays.

La Grèce et la Turquie ont suspendu leurs pourparlers, mais je pense qu'après les élections, ils reprendront. J'espère qu'à la suite de l'entente conclue entre la Grèce et la Turquie et de sa reconnaissance par le gouvernement de Chypre, qui est l'autorité suprême de l'île, nous pourrions nous attendre à ce que la situation s'améliore.

Mais je ne puis révéler les engagements. On a renouvelé le mandat des forces des Nations Unies jusqu'en juin. On demandera probablement une autre prolongation jusqu'en décembre. Nous pourrions y être pour un bon moment.